

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DU DOIGT**  
**Réunion du Jeudi 20 Janvier 2022, 20h30 à la salle Kasino**

**Présents :** Maryse TOCQUER, Isabelle BIDEAU, Anne-Flore CZERWINSKI, Virginie JUBEAU, Julie HOFER, Monique NEDELLEC, Michel CLEACH, Yves-Marie DAYOT, Romain GLÉRAN, Jérôme L'HELGOUALC'H, Clément REUNGOAT, Laurent THOMAS, Emmanuel TOCQUER

**Absents / Excusés :** Stéphane REMEUR

**Secrétaire de séance :** Michel CLEAC'H

**Présents :** 13    **Votants :** 13    **Procurations :** 0

**Date de convocation du conseil Municipal :** 13.01.2022

Le quorum étant atteint, Maryse TOCQUER ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du CM du 2 décembre 2021
- Déclaration d'Intention d'Aliéner (*information*)
- Décision Modificative n°1 - Commune : chapitre 012 « Charges de Personnel »
- Tarifs de la salle Kasino 2022
- Point sur les projets communaux (*Aire de camping-cars, Camping, Atlas de la biodiversité, Fontaine*)
- Inscription du camping à Tourisme Bretagne
- Adhésion à l'AMR du Finistère
- Questions diverses et propositions
- **Demande d'ajouts :**
- Création du lieu-dit « Le Can » pour référencement cadastral
- Mandatement du CDG29 pour la mise en concurrence d'un contrat d'assurance Cybersécurité

**1) Approbation du PV/compte rendu du conseil municipal du 2 décembre 2021**

Pour répondre à une demande de précision concernant la subvention DETR 2022, il est précisé que celle-ci concerne l'investissement du terrain communal situé route de Morlaix.

Le compte-rendu est approuvé à l'**unanimité**.

**2) Déclaration d'Intention d'Aliéner**

La mairie a reçu deux « DIA », qui concernaient une maison située au « 8 routes de Kervennou » et un terrain situé au « 253 rue de Rozigou ». Il a été décidé de ne pas exercer notre droit de préemption ;

**3) Décision modificative n°1- Chapitre 012 « Charges du personnel »**

Au budget primitif 2021, le chapitre 12 « Charges de personnel » avait été estimé à 221 000€, or ce dernier est dépassé de 4 369,20€, du fait de la prolongation du contrat de Klervi, de l'embauche d'Alan et du remboursement d'un trop perçu pour le premier contrat aidé de Fabien.

En conséquence, il convient de prendre une décision modificative pour corriger les crédits sous évalués.

Les virements de crédits proposés sont les suivants :

<b>Chapitre 012 « Charges du personnel »</b>			+ 5500 €
Dépense Fonctionnement	Article 6218	Autres personnels extérieurs	+ 2500€
Dépense Fonctionnement	Article 6488	Autres charges	+ 3000 €
<b>Chapitre 022 « Dépenses imprévues »</b>			- 5 500 €
Dépense Fonctionnement	Article 022	Dépenses imprévues	- 5 500€

**Vote :** approuvé à l'**unanimité**.

#### 4) Tarifs de la salle Kasino

Etant donné les tarifs pratiqués depuis 2019 et l'augmentation du prix de l'énergie, il est décidé de réviser les tarifs de la salle Kasino de la manière suivante :

- Augmentation du forfait week-end pour les extérieurs
- Augmentation du montant de la caution
- Suppression de la possibilité de location de la salle pour un apéritif

Par conséquent, voici les tarifs révisés pour 2022 :

Tarifs 2022	Habitants ou contribuables de Saint-Jean	Personnes extérieures
Location de la grande salle à la journée (du lundi au vendredi)	175€	300€
Forfait Week-end (du samedi 9h au lundi 9h)	240€	400€
Caution	500 €	500€
Location petite salle	35€	35€
Location, cuisine (uniquement en juillet et août)	35€	35€
Clef de l'armoire à vaisselle	10€	10€
Associations	GRATUIT	220€

**Vote :** 12 voix pour  
1 Abstention

#### 5) Point sur les projets communaux

Le conseil est informé de l'état d'avancement des projets en cours :

- **L'aire de camping-car** : les travaux d'enrobé seront réalisés par la société Colas et le Syndicat Intercommunal de Voirie s'occupera de l'aménagement paysager.
- **La rénovation du camping** : la commission d'appel d'offre s'est réunie le 5 janvier et a attribué 8 lots sur les 9, car une demande de chiffrage supplémentaire concernant le chauffe-eau qui mérite d'être changé; L'objectif reste de pouvoir ouvrir le camping à l'été;
- **L'atlas de la biodiversité** : des supports de sensibilisation sont en cours d'élaboration par l'Ulamir-CPIE, prenant la forme de panneaux pédagogiques ;  
Il est fait état d'une inquiétude concernant la protection de la biodiversité. Comment le projet de lotissement qui se situerait sur le terrain situé route de Morlaix pourrait-il favoriser l'environnement ? (éco-hameaux, maisons à énergie positive ?)
- **La fontaine** : la phase 1 de mise en protection est en cours et de nombreux dons ont été reçus (7000€).

## **6) Adhésions diverses**

Le Conseil valide deux inscriptions annuelles : à TourismeBretagne.com (100€) et à l'Association des Maires Ruraux (100€).

**Vote** : approuvé à l'unanimité.

## **7) Création du lieu-dit « Le Can » pour référencement cadastral**

Suite à une demande des habitants M. et Mme Nicolas, et comme l'intérêt public le justifie, le conseil statue sur la création d'un lieu-dit appelé « **Le Can** ».

**Vote** : approuvé à l'unanimité.

## **8) Mandatement du Centre de Gestion 29**

Dans le cadre d'un groupement de commande, le centre de gestion propose de représenter les communes finistériennes dans la procédure de mise en concurrence pour un contrat d'assurance relatif à la cybersécurité. Il est précisé qu'une délibération en ce sens ne vaut pas engagement d'adhésion.

**Vote** : approuvé à l'unanimité.

## **9) Questions diverses et propositions**

- Monique Nédellec est désignée comme la référente de la commission « sécurité et accessibilité » définie mise en place par le service interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) ;
- Le conseil choisit de contractualiser avec la société Farago pour la dératisation-désourisation des locaux communaux (pour 1 an);
- L'action de Morlaix Communauté en matière d'aide au développement des entreprises mériterait d'être valorisée dans le bulletin communal;
- Un appel aux communes de Morlaix Communauté volontaires pour encourager la pratique du covoiturage sera lancé très prochainement;
- Lecture est enfin faite des bons vœux de l'ADMR au conseil municipal ;